ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Frais pharmaceutiques

Question écrite n° 30510

Texte de la question

Reponse. - Le controle de l'evolution des depenses d'assurance maladie ne peut etre obtenu que par la combinaison de mesures au titre desquelles figure la participation de l'assure a ses frais de sante. La legislation en vigueur comporte d'ores et deja divers mecanismes laissant une fraction des depenses a la charge des assures comme le ticket moderateur, le forfait journalier hospitalier ou l'ecart eventuellement menage entre le tarif de responsabilite servant de base au remboursement par l'assurance maladie et les prix publics de soins ou des produits factures au consommateur. La part des depenses prises en charge par l'assurance maladie ayant tendance a augmenter depuis quelques annees, les pouvoirs publics ont juge prioritaire de rendre au ticket moderateur sa vocation originelle en reservant l'exoneration aux cas medicalement les plus justifies, sans toutefois negliger l'etude de nouveaux systemes de participation de l'assure, notamment dans le secteur de la pharmacie.

Texte de la réponse

Reponse. - Le controle de l'evolution des depenses d'assurance maladie ne peut etre obtenu que par la combinaison de mesures au titre desquelles figure la participation de l'assure a ses frais de sante. La legislation en vigueur comporte d'ores et deja divers mecanismes laissant une fraction des depenses a la charge des assures comme le ticket moderateur, le forfait journalier hospitalier ou l'ecart eventuellement menage entre le tarif de responsabilite servant de base au remboursement par l'assurance maladie et les prix publics de soins ou des produits factures au consommateur. La part des depenses prises en charge par l'assurance maladie ayant tendance a augmenter depuis quelques annees, les pouvoirs publics ont juge prioritaire de rendre au ticket moderateur sa vocation originelle en reservant l'exoneration aux cas medicalement les plus justifies, sans toutefois negliger l'etude de nouveaux systemes de participation de l'assure, notamment dans le secteur de la pharmacie.

Données clés

Auteur : M. Cozan Jean-Yves
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30510
Rubrique : Assurance maladie maternite: prestations
Ministère interrogé : sécurité sociale
Ministère attributaire : sécurité sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 septembre 1987, page 5354
Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1696